

Statement of the Vice-Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

20 November 2018

Mobility

(ACABQ report: A/73/569, related Secretary-General's reports: A/72/767 and A/73/372/Add.2)

Madam Chair,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on mobility.

The Advisory Committee recalls that the General Assembly approved a refined managed mobility framework in its resolution 68/265. The Committee notes that the implementation of the framework covered only two networks over two years, namely, the first network, POLNET, in 2016 and 2017, and the second network, ITECNET, in 2017. The Committee also notes that the Secretary-General decided to pause the implementation of the framework in December 2017. In his latest report, the Secretary-General indicates his intention to submit a proposal for a new mobility framework to the seventy-fourth session.

Concerning costs associated with the implementation of the mobility framework, the Advisory Committee notes that the report of the Secretary-General does not contain information on actual direct and indirect costs arising from the implementation during 2016 and 2017. The Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to include such information in the context of his new proposal.

Madam Chair,

Finally, the Advisory Committee trusts that in preparing his new proposal, the Secretary-General will be fully guided by the relevant provisions of resolutions of the General Assembly, as well as take into account lessons learned from the implementation of the mobility framework during 2016 and 2017.

Thank you, Madam Chair.

Déclaration du Vice-Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

20 novembre 2018

Mobilité

(Rapport du CCQAB : A/73/569 ; rapports du Secrétaire général correspondants : A/72/767 et A/73/372/Add.2)

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur la mobilité.

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/265, l'Assemblée générale a approuvé la proposition améliorée de dispositif de mobilité organisée. Il fait observer que la mise en œuvre du dispositif ne couvrait que deux réseaux sur une période de deux ans, à savoir POLNET en 2016 et 2017 et ITECNET en 2017. Il note que le Secrétaire général a décidé d'interrompre l'application du dispositif en décembre 2017. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général a annoncé son intention de proposer un nouveau dispositif de mobilité à la soixante-quatorzième session.

S'agissant des dépenses liées à la mise en œuvre du dispositif de mobilité, le Comité fait observer que le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations sur les coûts directs et indirects qui ont résulté de la mise en œuvre du dispositif en 2016 et 2017. Le Comité recommande par conséquent à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer ces informations dans sa proposition de nouveau dispositif.

Madame la Présidente,

Le Comité ne doute pas que, lors de l'élaboration de son projet de dispositif de mobilité, le Secrétaire général tiendra pleinement compte des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que des enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif de mobilité en 2016 et en 2017.

Madame la Présidente, je vous remercie.